

ANNEXE 3/3 du REGLEMENT DE CONSULTATION
DEMANDE DE DOCUMENTS CONFIDENTIELS

**Travaux d'aménagement des ateliers Astronics de la
Maison Centrale (MC) de Saint-Maur**
DISPDIJ26005

Date et heure limites de réception des offres :
Jeudi 10 septembre 2026 à 12h00

**La société déposera ce document dûment renseigné et signé sur la plateforme PLACE
ainsi que par mail aux 2 adresses suivantes :**

dai-marches.disp-dijon@justice.fr;

guillaume.maton@justice.fr

A réception, un courriel vous sera adressé via la plate-forme PLACE pour vous transmettre les documents.

**ENGAGEMENT SUR L'HONNEUR DE CONFIDENTIALITE ET DE NON DIVULGATION
RELATIF AU PRÊT ET A LA RESTITUTION DE PLANS & AUTRES PIECES TECHNIQUES**

La Société (à renseigner) :

Représentée par (à renseigner) :

Consultation : *DISPDIJ26005 TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES ATELIERS ASTRONICS DE
LA MAISON CENTRALE (MC) DE SAINT-MAUR*

**Atteste sur l'honneur prendre connaissances des conditions de prêt et
restitution de documents dans le cadre de la consultation ci-dessus
référéncée.**

La Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires de DIJON confie à la société ci-dessus nommée les **plans & les pièces techniques concernant l'opération citée en objet**, ceci dans le seul but de répondre au marché ci-dessus référencé et d'exécuter le marché dont il sera titulaire le cas échéant.

Ces documents et informations demeurent la propriété de l'Administration pénitentiaire et ne devront en aucune façon être diffusés par quelques moyens qu'ils soient et notamment par le biais d'internet même aux collaborateurs de la Société. En cas de nécessité de travail, ils devront être imprimés (Impression sur support papier/cd-rom).

Les échanges des versions numériques de ces documents originaux, annotés ou complétés ou des documents graphiques qui en découleraient s'effectueront exclusivement au moyen d'un outil informatique agréé par Ministère de la justice.

Le signataire ne devra divulguer ni conserver tout ou partie de ces documents qui lui sont confiés et prendra toutes les dispositions nécessaires pour en assurer la conservation et la protection durant la phase d'études.

CONDITIONS PARTICULIERES

Je m'engage à respecter les fondements de confidentialité de l'article 413-9 du code pénal.
Durant toute la durée de la consultation et le cas échéant, de l'opération, je prends toutes les dispositions nécessaires pour assurer la conservation, la protection et non divulgation des documents et informations transmises et aviserai **sans délai** la DISP Dijon de toute disparition ou de tout incident.
A l'issue de la consultation ou de l'opération, je m'engage à restituer ou détruire sur demande les documents originels ou copies réalisées, sous peine de poursuites pénales.

Une attestation de destruction devra être transmise à la DISP Dijon.

À _____ ,
Le _____
Nom et prénom du signataire
Signature et cachet de l'Entreprise